



Manifestation "Coordonner l'égalité" du 10 mai 2010

Compte-rendu

Le rapport "Egalité des personnes handicapées 2004 – 2009: évolution et défis" élaboré par le DFI (Bureau fédéral de l'égalité pour les handicapés [BFEH]) et le rapport parallèle de la DOK, du service spécialisé Egalité handicap et du Conseil de l'égalité ont notamment pointé du doigt le besoin de coordination et de regroupement des mesures en faveur de l'égalité. Pour discuter de ces conclusions et tirer un premier bilan, le BFEH a invité les organisations nationales et régionales de personnes handicapées et les conférences et forums cantonaux de personnes handicapées à une manifestation intitulée "*Coordonner l'égalité*", qui s'est tenue à Berne le 10 mai 2010. Dans le cadre de quatre ateliers, les participants ont échangé leurs points de vue sur les enseignements que l'on pouvait tirer des expériences réalisées jusqu'à présent, les domaines dans lesquels il était nécessaire d'agir et les mesures appropriées pour répondre à ce besoin.

Les thèmes des ateliers étaient les suivants:

1. Information et sensibilisation
2. Coordination des mesures en cours / calendrier
3. Monitoring et évaluation de la LHand et des mesures en faveur de l'égalité
4. Implication des personnes handicapées et de leurs organisations dans la mise en œuvre et le développement de la politique d'égalité.

Les résultats des débats parfois contradictoires qui ont eu lieu durant les ateliers peuvent se résumer comme suit:

Atelier 1: Information et sensibilisation

Etat des lieux:

Si l'on veut réaliser l'égalité des personnes handicapées, il faut commencer par informer sur l'égalité. Le premier atelier s'est donc penché sur les questions suivantes : dans quelle mesure le thème de l'égalité est-il abordé dans les différentes organisations de handicapés et comment pourrait-on améliorer le flux d'informations et la sensibilisation sur ce thème ?

Discussion:

L'atelier a montré que l'égalité n'était presque jamais un sujet de discussion, que ce soit pour les personnes concernées, au sein des organisations concernées ou dans l'opinion. Le message de l'égalité des personnes handicapées n'est pas facile à faire passer; il est donc d'autant plus difficile de le rendre accessible. De plus, les personnes concernées sont déjà assez occupées à maîtriser les difficultés de leur vie quotidienne ou n'ont pas la formation nécessaire pour agir en faveur de l'égalité.

Enfin, celles qui pourraient se battre pour l'égalité en général sont peu ou pas du tout intéressées parce qu'elles ont déjà dû mener un dur combat pour obtenir l'égalité individuelle. D'autres encore manquent d'estime de soi et doivent d'abord apprendre à prendre les décisions de façon autonome.

Recommandations:

Sur la base de ces constats, les participants ont présenté diverses propositions pour améliorer l'information et la sensibilisation. Il faudrait, d'une part, rassembler les informations existantes et les rendre accessibles (portail Internet, catalogue de projets, rencontres, etc.). D'autre part, il faut faire connaître l'égalité par exemple dans le cadre de projets, d'offres ou de cours de formation (p. ex. dans le domaine informatique). En vertu du principe « il faut aborder l'égalité chaque fois que l'occasion se présente », les thèmes relevant de l'égalité devraient être signalés comme tels. On pourrait par exemple créer un slogan commun ou une bannière web pour rendre l'égalité plus visible. Tous ont plébiscité l'idée d'une séance annuelle regroupant toutes les organisations de personnes handicapées pour échanger des informations sur les projets en cours et définir des thèmes prioritaires pour l'avenir. Enfin, il importe aussi de renforcer l'estime de soi des personnes concernées.

Atelier 2: Coordination des mesures en cours / calendrier

Etat des lieux:

Les acteurs du domaine de l'égalité des personnes handicapées sont innombrables. Les activités et les projets sont par conséquent tout aussi variés. Le deuxième atelier s'est penché sur la question de la coordination des diverses mesures.

Discussion:

Il est apparu que cette coordination est actuellement insuffisante. Cependant, l'idée d'établir une collaboration plus poussée n'a pas été accueillie partout avec le même enthousiasme et plusieurs objections ont été formulées. Le problème tient d'une part au fait qu'il n'y a pas de conception commune de l'égalité, ce qui complique la chose, et d'autre part au principe d'une collaboration institutionnalisée : il semblerait que beaucoup d'organisations de personnes handicapées délèguent leurs tâches à Egalité Handicap au lieu de les mener elles-mêmes à bien.

L'atelier a aussi montré que les cantons doivent encourager davantage l'égalité et avoir plus d'échanges entre eux, non pas par l'intermédiaire d'un portail web, mais par des contacts directs. Les participants s'accordent à dire qu'il n'est pas nécessaire de créer un nouveau service national de coordination, mais qu'il faudrait renforcer les outils cantonaux existants pour mener cette tâche à bien.

Recommandations:

Concrètement, on pourrait créer une conférence des gouvernements régionaux qui s'occuperait des thèmes concernant l'égalité qui relèvent de la compétence des cantons. Il faudrait aussi élargir le rayon d'action du service qui regroupe les conférences cantonales de personnes handicapées et faire mieux connaître son existence et son activité. Il faudrait encore nommer de nouveaux délégués cantonaux à l'égalité et créer un cahier des charges qui serve aux cantons de « feuille de route ». Par ailleurs, la création de plateformes thématiques destinées à favoriser les échanges a été approuvée. Enfin, une proposition d'un autre genre a été présentée : choisir un objectif commun, par exemple la ratification de la Convention des Nations Unie sur les droits des personnes handicapées, plutôt que

viser une collaboration plus étendue. Un but commun favoriserait un engagement commun, et permettrait de mieux faire connaître au public le thème de l'égalité.

Atelier 3: Monitoring et évaluation de la mise en œuvre de la LHand

Etat des lieux:

Les contrôles d'efficacité sont un instrument durable pour justifier et améliorer les mesures en faveur de l'égalité. Le troisième atelier s'est penché sur les questions suivantes : les organisations de personnes handicapées poursuivent-elles des buts communs dans le domaine de l'égalité ? Comment ces buts sont-ils définis ? Comment juger s'ils sont atteints ou non ? Les participants à l'atelier se sont aussi demandé quelles mesures et indicateurs permettraient de mesurer les avancées et les reculs de l'égalité.

Discussion:

Le thème de l'égalité n'est pas présent de la même façon dans toutes les organisations. En conséquence, certaines d'entre elles lancent davantage de projets en faveur de l'égalité que d'autres. Les évaluations portent généralement sur un seul projet et les indicateurs ou les méthodes employées varient. Les organisations ne sont pas toutes en mesure d'évaluer elles-mêmes les effets de leurs projets et recourent à des évaluations externes. La principale difficulté de cette évaluation réside dans la définition même de l'égalité. Dans le cadre de l'atelier, les participants ont proposé la définition suivante : *l'environnement est aménagé de telle sorte que les personnes en situation de handicap peuvent participer de façon autonome à la vie en société.*

Recommandations:

Pour montrer les progrès ou le recul de l'égalité, on pourrait créer une banque de données contenant tous les projets et leur évaluation et une autre banque où figureraient les textes de loi, arrêts des tribunaux et interventions parlementaires (initiatives, motions, etc.) sur le sujet. Les statistiques de l'Office fédéral de la statistique devraient être mieux utilisées et on devrait rassembler systématiquement les informations cantonales sur le sujet. Concernant les indicateurs, on a fait une distinction entre indicateurs généraux et indicateurs spécifiques à un domaine (construction, transports publics, école, intégration professionnelle, etc.). Comme exemples d'indicateurs généraux, on a cité la participation politique, la situation socio-économique ou le niveau de connaissances des personnes handicapées en matière de politique de l'égalité (de quoi s'agit-il ? En quoi la politique de l'égalité améliore-t-elle ma vie quotidienne ? Quelle contribution personnelle puis-je fournir à l'égalité, etc.). Une exigence primordiale est de saisir ces indicateurs à intervalles plus rapprochés que tous les cinq ans.

Atelier 4: Implication des personnes handicapées et de leurs organisations dans la mise en œuvre et le développement de la politique d'égalité

Etat des lieux:

Pour que les milieux politiques entendent les revendications des personnes handicapées, il est indispensable d'impliquer les personnes concernées et les organisations qui les défendent. L'atelier 4 s'est demandé comment cette implication pouvait se faire de façon optimale.

Discussion:

La discussion a montré combien il est difficile de trouver un dénominateur commun aux différentes sortes de handicap. Le peu de participation des personnes handicapées s'explique surtout par des problèmes de structures et de ressources financières. En effet, les organisations spécialisées de handicapés utilisent les ressources financières dont elles disposent pour leurs propres membres plutôt que pour l'égalité des personnes handicapées en général. Les organisations d'entraide des personnes handicapées doivent faire face à court ou à long termes à un manque de personnel (problème de relève). Il y a plusieurs raisons à cela : difficultés liées au travail bénévole, manque de motivation, charge que représente cet engagement venant s'ajouter à celle de la vie quotidienne, désir de ne plus être estampillé comme handicapé, autres intérêts. Enfin, pour défendre l'égalité, il faut bien maîtriser le sujet, ce qui n'est pas le cas de toutes les personnes handicapées.

Recommandations:

Il est donc important de garantir une bonne collaboration des différentes organisations de handicapés entre elles et avec la Confédération ou les cantons. Pour augmenter la participation des personnes handicapées, il faudra renforcer la collaboration et renoncer à l'esprit de concurrence. Les compétences existantes devront être recensées et les tâches réparties de façon à éviter les doublons. Les ressources disponibles devront être mieux utilisées. Enfin, on demandera aux organisations d'employer davantage de personnes handicapées (postes fixes ou stages). Au niveau cantonal, il faut créer une conférence cantonale des personnes handicapées dans les cantons qui n'en ont pas encore. On agira aussi pour rendre ces conférences plus professionnelles. Enfin, il faut créer une commission nationale regroupant ces conférences cantonales afin de garantir un échange réel entre ces dernières. De leur côté, les cantons créeront un service cantonal en charge de l'égalité des personnes handicapées.

Bilan

Pour le BFEH, ce colloque a permis de faire un état des lieux, ce qui était important. Les discussions animées ont permis d'échanger des points de vue, et de proposer et discuter des mesures. Si les participants étaient presque unanimes à dire qu'une plus grande visibilité du thème de l'égalité était nécessaire, ils n'ont que partiellement réussi à se mettre d'accord sur des mesures concrètes. Les approches des différents acteurs en ce qui concerne l'égalité des personnes handicapées étant très diverses, il n'a pas été facile de réaliser une analyse de la situation qui recoupe tous les domaines et tous les types de handicaps, d'où la difficulté d'esquisser des mesures concrètes.

Le colloque a montré que les échanges de vues restent essentiels. L'un des objectifs du BFEH est donc d'organiser une rencontre annuelle des membres de la direction stratégique et opérationnelle des organisations de personnes handicapées. Il a en outre l'intention d'approfondir, dans le cadre de discussions avec ces organisations, les questions et les thématiques abordées au cours de la manifestation. Conformément aux échos recueillis lors du colloque, il importe d'adopter une manière de procéder plus axée sur certains domaines thématiques. Diverses demandes exprimées par les personnes présentes seront par ailleurs déjà intégrées dans les activités du BFEH prévues pour les prochaines années. Le regroupement prévu de projets en programmes transversaux qui seraient accompagnés de mesures ciblées de sensibilisation, d'information et de documentation (préparation de dossiers thématiques, organisation de colloques, etc.) contribuera en particulier à augmenter la visibilité et la cohérence des mesures en faveur de l'égalité.

S'il n'est pas prévu de créer de nouvelles structures de coordination au niveau national, on s'efforcera en revanche de mettre l'égalité des personnes handicapées en œuvre sur une plus vaste échelle.